



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Soutien à un poste de médiateur dans les salles de cinéma

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Cinéma et audiovisuel , Équipements culturels , Économie culturelle

Date de fin de publication

1 mai 2026

Le présent appel à projet vise à soutenir la création ou la reprise d'un poste de médiateur ou de médiatrice culturelle dans une ou plusieurs salles de cinéma indépendantes de Nouvelle-Aquitaine.

Échéances

Date limite de dépôts des dossiers : le 30 avril 2026

Etude des dossiers : mai 2026

Prise de décision : juin 2026

Objectifs

Le poste de médiateur devra concourir notamment aux objectifs suivants :

Le développement d'actions de médiation entre les œuvres cinématographiques et les publics, en particulier autour des films recommandés Art et Essai ;

La mise en œuvre d'actions spécifiques en direction du jeune public et des publics jeunes, en articulation avec les dispositifs d'éducation à l'image et les actions hors temps scolaire ;

La contribution à la stratégie de communication et de valorisation des activités des salles ou du réseau concerné ;

Le renforcement des partenariats territoriaux et de l'ancrage local des salles.

Bénéficiaires

Toutes les structures (titulaires d'une carte d'exploitant) de droit privé (y compris associative) et public, situées en Nouvelle-Aquitaine, les propriétaires des fonds de commerce et les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques de 1 à 5 écrans, classés Art et Essai (ou en cours de classement), peuvent bénéficier de ce dispositif d'aide.

Il est impératif qu'au cours des deux années précédant la demande d'aide, l'exploitant porteur de la demande ait réalisé moins de 1 % des entrées sur le territoire national, et que le siège social du porteur de projet soit basé sur le territoire régional de la Nouvelle-Aquitaine.

Montant

Le cofinancement est calculé sur la base d'un coût annuel de 30 000 euros, charges comprises :

Participation de la Région : 11 250 euros par poste (soit 37,5 % du coût du poste)

Participation du CNC : 11 250 euros par poste (soit 37,5 % du coût du poste)

Reste à charge pour l'employeur : 7 500 euros (soit 25 % du coût du poste)

Critères de sélection

Sur la base d'un diagnostic abordant notamment :

Les spécificités du territoire,

Les caractéristiques actuelles du ou des exploitations candidates,

Les besoins croisés du ou des exploitants,

Les perspectives de partenariats.

Le ou les candidats devront détailler dans leur candidature leurs engagements comportant notamment :

Un projet de développement des activités des salles concernées qui s'appuie sur le recrutement d'un médiateur ou d'une médiatrice (objectifs, actions, moyens,

indicateurs d'évaluation),

Un projet de coopération entre les exploitations,

La fiche de poste de l'emploi de médiateur,

Le programme d'accompagnement individuel du salarié dans son poste et dans son parcours professionnel et les pistes éventuelles de pérennisation,

Un budget global de l'action comprenant le poste et les éventuels moyens financiers de son action,

Le cas échéant, les modalités du partage d'emploi entre 2 exploitations ou entre 2 sites et de répartition fonctionnelle (groupement d'employeurs, convention de mise à disposition, ...),

Que l'éventuel exploitant non-classé art et essai au moment de la présente candidature se donne tout moyen pour obtenir le classement pendant ou à l'issue de la période de soutien,

Leur engagement dans une démarche prenant en considération la nécessaire transition écologique de la filière.

Comment faire ma demande ?

Pièces constitutives de la demande :

Courrier de saisine adressé au Président de Région et du ou des département(s) concerné(s),

Description du projet du poste de médiateur en 11 pages maximum,

3 pages maximum de diagnostics abordant les spécificités du territoire, les caractéristiques actuelles du ou des exploitations candidates, les besoins croisés du ou des exploitants, les perspectives de partenariats,

4 pages maximum sur le projet de développement des activités des salles concernées qui s'appuie sur le recrutement d'un médiateur ou d'une médiatrice (objectifs, actions, moyens, indicateurs d'évaluation),

2 pages maximum, le cas échéant, les modalités du partage d'emploi entre 2 exploitations ou entre 2 sites et de répartition fonctionnelle (groupement d'employeurs, convention de mise à disposition, ...),

2 pages maximum sur l'engagement dans une démarche prenant en considération la nécessaire transition écologique de la filière,

Le programme d'accompagnement individuel du salarié dans son poste et dans son parcours professionnel et les pistes éventuelles de pérennisation,

La fiche de poste de l'emploi de médiateur,

Un budget global de l'action comprenant le poste et les éventuels moyens financiers de son action,

RIB de l'établissement datant de moins de 2 mois,

Statut de la structure,

Fiche INSEE, autrement intitulée Avis de situation au répertoire SIRENE,

Récépissé de déclaration de la structure en Préfecture ou extrait K-bis,
Copie de parution au Journal Officiel (JO),
Attestation sur l'honneur de sincérité et de régularité au regard des déclarations
sociales et fiscales.

Attention, seuls les dossiers complets et validés dans les délais impartis seront examinés.

Le dossier une fois constitué est à transmettre à l'adresse suivante sous format PDF :

cinema@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

Unité Cinéma et Audiovisuel

05 57 57 81 62